



Village de vacances****

CONTRAT DE RESERVATION 2026

Chers clients, vous vous apprêtez à lire notre contrat de réservation et nous vous en remercions. Pour éviter toute équivoque et faire en sorte que votre séjour se passe dans les meilleures conditions, nous avons apporté un soin tout particulier à l'élaboration de ce document. Nous vous conseillons de lire attentivement l'ensemble des rubriques avant de nous retourner votre contrat accompagné de votre règlement d'acompte.

Vous trouverez dans ce qui suit, nos conditions générales de vente, les points importants du règlement intérieur du domaine, une fiche inventaire de locatif, une fiche de renseignements.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre entière disposition. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire. Au plaisir de vous accueillir au domaine du Koukano.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la SAS Domaine du Koukano (ci-après « la société » ou « Le domaine du Koukano ») propose la vente de prestations figurant sur ses sites internet ou brochures aux clients individuels. La prestation constituant la part prépondérante du contrat conclu avec le client est la location d'hébergements (mobile home, tente ou chalets) ou d'emplacements de campings.

SAS Domaine du Koukano
290 impasse de Combe Ramond
81470 MAURENS SCOPONT
Immatriculée RCS
880 588 835 R.C.S.Castres

Article 2 – Contrat

En réservant un hébergement ou emplacement, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales. Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Les présentes Conditions générales sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure. Les présentes Conditions Générales ainsi que le récapitulatif de réservation transmis au client forment le contrat de séjour et constitue l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

Article 3 – Prix de séjour

Tous les prix sont affichés en Euros, toutes taxes comprises hors frais de dossier et taxes de séjour/eco-participation /taxes locales.

Nos prix comprennent :

- La mise à disposition du ou des hébergements (locatifs ou emplacements concernés) conformément à la description donnée ;
- L'emplacement pour UNE voiture pour chaque emplacement ;
- L'eau, le gaz, l'électricité ;
- L'accueil ;
- Les services, les animations et équipements du camping à l'exception de ceux payants ou optionnels.

Nos prix ne comprennent pas :

- La location des draps ;
- L'assurance annulation ou interruption de séjour ;
- Les frais de dossier de 25 € (montant forfaitaire sauf en cas de réservation directement sur le site internet) ;
- Le ménage ;
- Les activités payantes proposées par le camping à régler sur place ;
- Le supplément éventuel pour un animal payable à la réservation et/ou à l'arrivée sur le camping ;
- Le montant de la caution pour un locatif + la caution ménage ;
- Les services optionnels : draps, kit bébé ...
- Les visiteurs devront être déclarés à l'accueil dès leur arrivée et s'acquitter de la taxe visiteur. Leur véhicule devra stationner sur le parking devant l'accueil et en aucun cas, pénétrer dans l'enceinte du site. Dans certaines conditions et après accord du Domaine du Koukano, le droit de visite permettra l'accès au parc aquatique.
- Définition du prix : tous les prix mentionnés sont garantis jusqu'à la fin de la saison. Le tarif applicable au séjour est le tarif en vigueur au jour de la réservation et ce, sous réserve de disponibilité. Lorsque le client demande un devis, la validité de ce dernier est indiquée sur le devis. Passée la date de validité le prix indiqué au devis n'est plus garanti.
- Sous réserve des dispositions de l'article L211-17-2 du code du tourisme, en cas d'erreur manifeste sur le prix publié, tel qu'un prix dérisoire par comparaison avec la moyenne des prix constatés sur le même séjour à la même période, le client est informé que le contrat est réputé nul et qu'il sera remboursé de son acompte ou du prix total réglé sans indemnité.

- Rétroactivité : les avantages ou promotions proposés par le Domaine du Koukano ne sont pas rétroactifs.

Article 4 : Réservation et prix du séjour

Pour procéder à une réservation, le client doit être majeur et capable. Le Domaine du Koukano se réserve le droit de refuser les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal. Les mineurs accompagnés de personnes majeures non détentrices de l'autorité parentale doivent présenter une autorisation parentale à défaut le camping pourra refuser l'entrée du mineur sur le camping.

Lors de la réservation, le client a l'obligation de communiquer les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne hébergée ainsi que le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule qui stationnera sur le camping. La société s'autorise à refuser toute personne non inscrite lors de la réservation. Le client doit obligatoirement faire partie des personnes hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance le dépassement du nombre d'occupants mentionnés par le client lors de la réservation n'est pas autorisé.

Afin de garantir une ambiance propice au repos et à la détente dans l'esprit familial et convivial, le Domaine du Koukano propose l'accueil de groupes par une étude appropriée. Aussi le Domaine de Koukano se réserve la possibilité de refuser le ou les :

- Réservations d'un client pour lequel le nombre de personnes hébergées sur plusieurs hébergements à la même période serait supérieur à 12 personnes.
- Réservations par le même client ou de personnes physiques différentes mais se connaissant ou se déplaçant ensemble, aux mêmes périodes pour 2 ou 3 hébergements seront considérées comme un groupe. Après étude de la demande, il pourra être demandé la signature d'un code de bonne conduite.

Il existe 4 moyens différents pour réserver :

- Par téléphone : +33(0)6 85 27 87 77
- Par mail à : domainedukoukano@gmail.com
- Par internet sur notre site <https://www.koukano.fr>

Modalités de réservation :

Le client sélectionne la durée du séjour, date d'arrivée et de départ, le nombre de participants et le type d'hébergement (locatifs ou emplacements de camping). Dans le cas d'un emplacement de camping, le client précise s'il s'agit d'un emplacement pour une tente, une caravane, un camping car et les dimensions.

Le client indique également s'il souhaite bénéficier des assurances et d'autres services proposés par le Domaine du Koukano. Le client doit communiquer l'ensemble des informations requises par le Domaine du Koukano de manière précise et est tenu de s'assurer que toutes les informations renseignées sont justes. Le client accède à un récapitulatif ou reçoit un document par mail reprenant l'ensemble des détails de sa commande que le client se doit de vérifier.

Le client valide sa commande ou accepte expressément le devis par mail, après avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Le client choisit son mode de règlement et procède au règlement Si le des sommes selon les modalités suivantes :

- Un acompte ou la totalité du montant de la réservation incluant ;
- Les options qu'il aura choisies ;
- Le montant de la/les assurances auxquelles souscrit le client ;

Dans le cas de réservation par internet la réservation est sauf incident de paiement validée immédiatement et est définitive.

En cas de réservation par mail, la réservation n'est validée qu'après vérification par le Domaine du Koukano de la disponibilité du locatif ou emplacement souhaité par le client.

En cas d'indisponibilité, le Domaine du Koukano contactera le client afin de lui faire une nouvelle proposition. La réservation sera validée une fois le choix du client validé.

Le Domaine du Koukano transmettra au client un document de confirmation de sa réservation et un état de paiement par mail. Si aucune proposition de substitution n'est trouvée avec le client, le Domaine du Koukano remboursera sans délai et au plus tard dans les 30 jours suivant la réception de la demande de réservation l'ensemble des sommes d'ores et déjà réglées par le client.

Le client reçoit une confirmation de sa réservation par courrier électronique. Cela constitue l'accord conclu entre le client et la société. Le bon de séjour permettant au client de bénéficier de son séjour lui est transmis par mail à l'adresse indiquée par ce dernier. Cependant, le cas échéant, le client reste tenu de régler le solde de sa réservation au plus tard 4 semaines avant son arrivée.

Moyens de paiement :

Selon les modes de réservation choisis :

- Carte bancaire pour tout type de réservation ;
- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Domaine de Koukano ;
- Chèques ANCV : si ce mode de paiement est utilisé, il est conseillé d'adresser les chèques au Domaine de Koukano en courrier recommandé avec AR ou tout moyen sécurisé. Nous vous demandons de remplir la case prestataire avec "Domaine du Koukano".

Seuls les chèques vacances effectivement reçus seront comptabilisés. Il appartient au client d'en vérifier le nombre avant envoi. Le Domaine du Koukano ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non réception des chèques ANCV ;

- Les chèques vacances connect
- Virement bancaire sur le compte bancaire en précisant le numéro de la réservation et le nom si différent du virement ;

Titulaire du compte : SAS DOMAINE DU KOUKANO

**Lieu dit Combe Ramond
81470 Maurens Scopont**

Domiciliation : BPACA SARLAT -00234

Code Banque 10907

Code guichet 00234

N° compte : 66121895196 Clé RIB 43

IBAN : FR76 1090 7002 3466 1218 9519 643

SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX

Il appartient au client de régler le solde du séjour **4 semaines avant son arrivée**. A défaut de règlement dans ce délai, le Domaine du Koukano se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée et les termes de l'article ANNULATION s'appliqueront.

Le client s'engage à respecter l'échéancier de paiement suivant :

- Acompte de 25 % à la commande ;
- Le solde 4 semaines avant l'arrivée ;

Si le client réserve moins de 4 semaines avant le début du séjour, il doit régler la totalité du montant par carte bancaire. En cas de règlement de l'acompte par ANCV ou chèque bancaire, ces derniers doivent être reçus dans un délai de 5 jours ouvrés par le Domaine de Koukano. Passé ce délai, la réservation sera automatique annulée. A la demande du client, le Domaine de Koukano transmettra une facture acquittée accompagnée d'une attestation de séjour APRES son séjour.

En emplacement de camping, la demande d'un numéro spécifique garanti ne fera l'objet d'aucun supplément et nous ferons le maximum pour tenir compte de votre souhait.

Prolongation de séjour sur place :

Le client devra formuler sa demande auprès de la réception du camping.

ARTICLE 5 – Séjour

L'arrivée en location peut se faire à partir de 16 heures et le départ au plus tard à 10 heures.

L'arrivée en emplacement de camping peut se faire à partir de 14 heures et le départ au plus tard à midi.

L'arrivée en emplacement de camping pour une étape d'une nuit avec le tarif correspondant, peut se faire à partir de 18 heures et le départ au plus tard à 10 heures.

Dans l'hypothèse où le client ne serait pas en mesure d'arriver aux horaires indiqués, il devra impérativement

contacter le Domaine du Koukano pour convenir des conditions d'une arrivée tardive.

Aucun remboursement, même partiel, ne sera consenti par le Domaine du Koukano dans l'hypothèse d'une arrivée en dehors des horaires autorisés, postérieure à la date de réservation ou d'un départ anticipé du client. Dans l'hypothèse où le client ne se présenterait pas le lendemain du jour prévu sans avoir averti le Domaine du Koukano, il court le risque que sa réservation soit annulée. Le Domaine du Koukano s'autorise à remettre l'hébergement en vente sous 48 heures sans que le client puisse s'y opposer.

A l'exception des emplacements nus, il appartient au client de faire un état des lieux (inventaire du matériel, état du matériel et état de propriété) du locatif dans les 24 heures de son arrivée. Toute réclamation devra être présentée à la réception du Domaine de Koukano qui fera de son mieux pour y remédier rapidement. Aucune réclamation ne sera admise après cette date. De même, tout incident pendant le séjour devra être signalé de la même manière.

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les occupants du locatif le règlement intérieur du camping et de la piscine. D'ores et déjà, le client est informé que pour des raisons d'hygiène, sauf justificatif médical, l'accès à la piscine est réservé aux personnes habillées en maillot de bain (slip de bain, boxer de bain ou shorty de bain), maillot 1 ou 2 pièces) à l'exclusion de toute autre tenue dont notamment les strings, les bermudas, maillots shorts, combinaisons, burkinis et vêtements longs. Les tenues indécentes sont également interdites. La pratique du seins nus est interdite.

En cas de non-respect du règlement intérieur et, le cas échéant, de la piscine, des présentes conditions générales et/ou contraire au calme et à la sérénité du camping par un client et/ou par les occupants de l'hébergement concerné, le Domaine du Koukano après mise en demeure restée sans effet ou immédiatement selon la gravité des faits, pourra demander à la/les personnes en cause de quitter le camping avant la fin du séjour. Cette situation n'ouvrira pas de droit à remboursement même partiel du séjour. Les membres des groupes sont individuellement tenus au respect du règlement intérieur.

Informations pratiques

- le Domaine du Koukano étant situé en pleine nature (campagne, forêt, plan d'eau) nous vous conseillons d'apporter du produit pour insectes volants et rampants (non fournis dans les hébergements)
- l'inventaire de chaque locatif sera disponible sur internet.
- L'utilisation de plancha ou barbecue électrique est strictement interdite.

Animaux

Chiens (hors catégories 1 et 2) sont acceptés moyennant un supplément par nuit. Ils doivent être tenus en laisse sur le camping et aucun chien ne doit rester seul dans l'hébergement.

Chats : acceptés. Ils resteront sous l'entièvre responsabilité du propriétaire.

Lors du séjour, le client doit obligatoirement être muni du carnet de vaccination à jour de l'animal. Les animaux devront être tatoués et ou pucés. Ces derniers sont obligatoirement sous la responsabilité de leurs maîtres et doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance dans l'enceinte de l'établissement (dans l'hébergement, sur l'emplacement de camping ou dans la voiture).

Toile de tente sur emplacement locatif

L'installation d'une toile de tente est interdite sur les emplacements de MH, chalets ou tente lodges.

ARTICLE 6 – Caution (voir détail en annexe 1)

ARTICLE 7 - Taxes de séjour/éco contribution

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la commune ainsi que la taxe d'éco-participation.

ARTICLE 8 – Droit de rétractation

Le Domaine de Koukano informe le client que la vente de prestations de services d'hébergements fournies à une date déterminée n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours. En revanche, la loi donne la possibilité au client de résilier les assurances souscrites sous 14 jours à compter de la souscription seulement si l'assurance souscrite couvre un risque pour lequel le client est déjà assuré et s'il justifie de cette garantie antérieure. La résiliation n'est toutefois possible que si aucune garantie n'a été mise en œuvre au jour de la demande de résiliation.

ARTICLE 9 – Responsabilité

La Responsabilité des hôteliers de l'hôtellerie de plein air n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévue à l'article 1952 du code civil. En conséquence, la responsabilité du Domaine du Koukano ne serait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans les parkings, les locaux collectifs (sanitaires, bar, restaurant...)

Les informations mises à disposition sur nos outils de communication sont exactes à la date de réservation mais susceptibles de modifications.

Les photographies illustrant nos locatifs ou emplacements sont données à titre indicatif et illustratif. Le Domaine du Koukano ne pourra être tenu responsable de la communication par des tiers de photographies dont ils ont déclaré avec les droits, d'informations fausses, trompeuses ou erronées.

De même le Domaine du Koukano ne peut être tenu responsable en cas de non continuité de l'accès du site internet, d'une utilisation inappropriée ou non autorisée par des tiers.

Le Domaine du Koukano ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat conclu en cas de faute du client, en cas de force majeure ou encore au fait, imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où le Domaine du Koukano serait reconnu responsable pour quelque cause que ce soit, tout dédommagement éventuel se limiterait au montant du séjour.

Dans le cadre de location de locatifs, il convient aux clients de vérifier qu'il est assuré convenablement quand au dommage qu'il pourrait occasionner au locatif. Une extension de l'assurance habitation est recommandé et le plus souvent gratuite auprès de l'assureur de l'habitation principale.

ARTICLE 10 – Modification du séjour

Du fait du client :

Sur demande, le client peut demander la modification de son séjour dans la mesure des disponibilités et possibilités d'accueil. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. Dans le cas où le montant du nouveau séjour serait plus élevé, la différence entre 2 réservations est due par le client. L'attention du client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne pourra pas bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale. Ce sera la date de la première réservation qui fera foi. Dans le cas où le Domaine du Koukano ne peut accéder à la demande de modification du client, le séjour initial sera maintenu sauf annulation du client.

Du fait du Domaine du Koukano

Le Domaine du Koukano pourra être amené à modifier le séjour du client avant son commencement (par exemple en cas de problème technique grave ou à des dégradations dues à un évènement climatique imprévisible ou). Dans ce cas, elle en informera le client dans les meilleurs délais, d'une manière très précise en précisant la répercussion sur le prix. Le client devra donner sa réponse à cette proposition.

Il pourra soit :

- Annuler son séjour. Dans le cas le Domaine de Koukano remboursera le séjour en totalité y compris frais de réservation et assurances...
- Soit accepter de participer au séjour modifié. Si cette modification engendre une diminution du prix de séjour, le Domaine du Koukano remboursera la différence. S'il s'agit d'une augmentation, le Domaine du Koukano la prendra à sa charge.

ARTICLE 11 – Annulation

Annulation du fait du client

En cas de d'annulation de la réservation par le client :

- A plus de 12 semaines, avant le début du séjour, le Domaine du Koukano s'engage à rembourser au client l'intégralité des sommes versées, déduction faite des frais de traitement forfaitaires d'un montant de 50 €.

- Entre 12 et 9 semaines avant le début du séjour, le Domaine du Koukano s'engage à rembourser au client 50% de son séjour. Les frais de dossier restent acquis au Domaine du Koukano.

- A moins de 9 semaines avant le début du séjour, le Domaine du Koukano se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées frais de dossier inclus.

- Si le client n'a pas réglé l'intégralité du montant du séjour à moins de 4 semaines avant le commencement, le Domaine du Koukano considérera le séjour annulé du fait du client et se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées d'ores et déjà, frais de dossier inclus.

Annulation du fait du Domaine du Koukano

Le Domaine du Koukano a la possibilité, avant le départ du client d'annuler sa réservation pour quelque motif que ce soit. Dans cette hypothèse, l'ensemble des sommes versées par le client lui seront remboursées ainsi qu'une indemnité égale à la pénalité que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Circonstances exceptionnelles

En cas d'annulation par le Domaine du Koukano ou par le client avant le départ et si l'annulation est due à des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au Domaine du Koukano ou à proximité immédiate ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat, le montant du séjour sera intégralement remboursé mais aucune indemnité complémentaire ne sera due par le Domaine de Koukano.

Cession

Le client pourra demander au Domaine du Koukano la cession de son contrat à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce dernier. Ils seront solidaires du paiement du solde du séjour et des frais y afférents.

ARTICLE 12 – Assurance annulation

Le Domaine du Koukano recommande à ses clients de souscrire à une assurance annulation/interruption de séjour. Il lui propose de travailler avec la Société GRETCHEN OU CAMPEZ COUVERTS.

La cotisation doit être intégralement payée lors de la réservation du séjour au Domaine du Koukano pour le compte de la société. La prime sera non remboursable sauf si le client fait application des dispositions relatives au délai de rétractation en matière de produits d'assurance. Les conditions générales de l'assurance ainsi que la marche à suivre en cas d'annulation sont consultables sur le site internet :<https://www.campez-couvert.com/>

ARTICLE 13 – Service client et réclamations

Toute réclamation doit être dans la mesure du possible signalée par le client pendant son séjour auprès du Domaine de Koukano. Ce dernier mettra tout en œuvre pour y remédier tout en sachant que dans l'hôtellerie de plein air, des problèmes techniques non prévisibles et exceptionnelles peuvent perturber un séjour.

Pour nous écrire : Domaine de Koukano -Lieu dit Combe Ramond- 81470 Maurens-Scopont

ARTICLE 14 – Coordonnées de la société

Tout règlement de séjour doit être envoyé à l'adresse suivante :

Domaine du Koukano
290 impasse Combe Ramond
81470 Maurens-Scopont

ARTICLE 15 – Données personnelles

Le Domaine du Koukano en qualité de responsable du traitement traite des données à caractère personnel (DCP)

Finalités : Dans le cadre de la formation et de l'exécution du contrat de séjour. Avec le consentement du client, les DCP le concernant sont collectées et traitées afin de communiquer des informations sur nos produits, offres et services du Domaine du Koukano.

Les données collectées sont destinées à la Société, en qualité de responsable du traitement. La société met en place des mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité et la protection des DCP. Lors de la navigation du client sur notre site ou à l'occasion de sa commande, nous collectons des informations confidentielles utilisées uniquement pour le traitement de la commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de la société en fonction des centres d'intérêt du client. En cochant la case intitulée « j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales » lors du passage de sa commande, le client concerné manifeste son consentement spécifique, libre et éclairé par lequel il accepte que des données à caractère personnel le concernant soient utilisées par la société pour les besoins des relations contractuelles entre le client et la société.

Durées de conservation : les DCP sont conservées par le Domaine du Koukano pour toute la durée nécessaire à l'exécution du contrat de séjour puis archivées conformément aux dispositions légales en vigueur. Les données relatives aux opérations de prospections sont supprimées dans les délais légaux. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité des DCP et le traitement de vos données, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet www.koukano.fr

Si vos DCP sont traitées par la société, vous disposez du droit : - à l'accès, à la rectification, l'effacement, des DCP (droit à l'oubli), la limitation du traitement de vos DCP ou le droit de vous opposer à leur traitement. Vous

disposez également d'un droit à la portabilité de vos DCP et dans certains cas vous pouvez vous opposer au traitement des DCP et définir le sort de vos DCP après votre décès. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de l'Autorité de Contrôle de votre lieu de résidence. Pour toute demande vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la société à l'adresse postale indiquée à l'article 10 en indiquant « à l'attention du délégué à la protection des données » ou à l'adresse email suivante : domainedukoukano@gmail.com

Le contrat conclu entre les 2 parties entend que vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous, de vos enfants ou de vos invités qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires de la SAS le Domaine du Koukano.

ARTICLE 16 – Dispositions générales

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales.

Le client est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile auprès de l'assureur de son choix. Il est informé qu'il peut à, selon sa compagnie d'assurance, bénéficier d'une extension de garanties à l'hébergement occupé dans le camping.

Modération des avis : le client est informé et accepte que les avis déposés concernant les séjours puissent être utilisés sur des supports promotionnels. Dans ce cas, la rédaction de ces derniers pourra être modifiée pour la bonne compréhension de tous mais en aucun cas, le sens positif ou négatif.

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française. Tout litige survenant entre les Parties relatif à l'interprétation ou à l'exécution de ces dernières qui n'aura pu être résolu à l'amiable par les parties, sera soumis au Tribunal compétent sauf dispositions impératives contraires d'ordre public, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie et ce même en cas de référé.

1) Contrat et réservation

Le contrat est nominatif et la réservation devient effective qu'avec notre accord et après réception du versement de l'acompte et des frais de réservation.

Le numéro de l'emplacement ou de locatif d'hébergement qui est attribué lors de la réservation n'est pas garanti. En effet, il pourra être modifié en fonction des besoins et impératif de gestion du planning et cela sans préavis. Les horaires d'ouvertures sont affichés sur l'accueil et pourront varier au cours de la saison.

2) Animaux

Ils doivent être tenus en laisse et jamais laissés seul enfermés dans la voiture, la caravane, le camping-car ou la tente. Ils sont interdits dans le parc aquatique et les aires de jeux. Le carnet de vaccination doit être présenté (merci de nous préciser la race de votre animal)
Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés (Pitbull, Bull terrier, American staff...) .

3) Admissions

La direction se réserve le droit de révoquer l'accès au domaine à toute personne ne respectant pas les règlements, les usagers ou les employés de la SAS Domaine du Koukano. Le port du bracelet est obligatoire durant la période de juillet/août. Celui-ci vous sera mis à l'arrivée et devra être porté en permanence au poignet ou à la cheville. L'accès aux installations du domaine et en particulier du parc aquatique peut vous être refusé au cas où vous ne le porteriez pas.

4) Assurance et Responsabilité / Assurance annulation

L'acceptation du présent contrat implique que le campeur doit souscrire une assurance en cours de validité pour sa tente, sa caravane, son camping-car, sa voiture et sa responsabilité civile. Le domaine décline toute responsabilité en cas de dégâts causés par des tempêtes ou des vols.

Il appartient au client, s'il le souhaite de souscrire à une assurance annulation ou interruption de séjour : une proposition peut être faite sur demande au client. Le contrat concernant l'assurance annulation est disponible sur notre site internet.

Les enfants sont sous la surveillance des parents et ne doivent pas être laissés seuls dans le domaine. La SAS Domaine du Koukano décline toute responsabilité en cas d'accident.

La SAS domaine du Koukano souhaite vous informer que dans la majorité des cas, vous devez souscrire à une assurance particulière pour votre location de vacances. En effet le contrat d'habitation ou votre responsabilité civile ne couvre généralement pas les dommages que vous pouvez occasionner dans un logement loué.

5) Parc Aquatique

L'accès au parc aquatique est réglementé par le port d'un bracelet inviolable et obligatoire et réservé uniquement à la clientèle du domaine.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Par sécurité, les toboggans accueillent seulement les personnes disposant de toutes leurs capacités physiques et

mentales, personnes capables de maîtriser leurs glissades. L'accès est déconseillé aux personnes souffrant de problème de dos.

La direction peut se voir dans l'obligation de fermer le parc aquatique partiellement ou totalement (ex : risque d'orage). Les règles d'hygiène et de comportement doivent être respectées conformément au règlement du parc aquatique.

Le parc aquatique, pendant les vacances scolaires de juillet/aout, est ouvert de 9h30 à 19h30

6) Nuisances sonores et Circulation

Les usagers du Domaine de Koukano sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les tarifs comprennent une seule voiture par emplacement. Nous n'autorisons pas le stationnement sur les locatifs de camping-car ou camionnette. En cas de deuxième voiture, celle-ci doit rester sur le parking visiteur près de la réception. La circulation est interdite entre 23h00 et 7h30 (sauf autorisation du gérant). Lorsque l'accès au domaine est fermé, les véhicules doivent stationner sur le parking visiteur. A l'intérieur du Domaine, la vitesse est limitée à 10km/h et les véhicules doivent respecter la signalisation.

7) Tenue des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du domaine et notamment les sanitaires. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du domaine sera à la charge de son auteur ou de son responsable légal. Tout élément électrique (ex : Barbecue, pierrade...) autre que celui mis à la disposition du ou des clients lors de la prise de possession du locatif d'hébergement ou de l'emplacement de camping est strictement interdit (exception faite des petits appareillages de type chargeurs de téléphone).

Les ordures ménagères doivent être conditionnées dans des sacs poubelle appropriés (non fournis) et déposées dans les containers prévus à cet effet situés à l'entrée de l'établissement. Le Domaine procède au tri sélectif et celui-ci doit être respecté.

Notre équipe technique est autorisée à pénétrer dans les locatifs pour effectuer des réparations d'urgence ou des réparations que vous nous auriez signalées au préalable. Dans le deuxième cas, si vous souhaitez vous y opposer, veuillez nous le faire savoir lors de votre arrivée.

8) Redevances et taxes de séjour

Les redevances sont payées à l'accueil au plus tard la veille du départ.

9) Droit à l'image

Le contrat conclu entre les deux parties entend que vous autorisez expressément et sans contrepartie le Domaine du Koukano à utiliser sur tout support les photos de vous, de vos enfants ou de vos invités qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires de la SAS Domaine du Koukano.

10) Visiteurs

Si vous recevez des visiteurs, ceux-ci doivent être déclarés à l'accueil dès leur arrivée et s'acquitter de la taxe visiteur. Leur(s) véhicule(s) devra(ont) rester stationné(s) sur le parking

visiteur et en aucun cas ne pénétrer sur le site. Si le visiteur souhaite accéder au parc aquatique (en fonction de disponibilités et sous accord préalable) ou non, il se verra remettre un bracelet de couleur à porter.

11) Mineurs

Nous n'autorisons pas la location de locatifs ou d'emplacement de camping aux mineurs non accompagnés de leurs parents.

12) Nombres maximum de personnes autorisées

Sur chaque emplacement de camping, six personnes maximum sont autorisées. L'occupation du locatif (chalet, mobile-home ou tente lodge) est strictement limitée par le nombre de personnes indiqué dans le contrat ou sur le site internet. Un bébé compte pour une personne. Dans le cas de non-respect, nous ne pourrons vous accueillir et vous serez contraints d'organiser à vos frais votre séjour dans un autre établissement. Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation de notre part.

13) Informations pratiques

Notre structure est située en campagne et en forêt, nous vous conseillons d'apporter du produit pour les insectes volants et rampants

Annexe 1

EMPLACEMENT DE CAMPING

- Arrivée après 14h / Départ avant midi (18h – 10h pour les étapes d'une seule nuit)
- 6 personnes maximum par emplacement. Une petite tente d'enfant pourra être acceptée gratuitement (à la discréion du gérant). Pour une seconde, se reporter au tarif des suppléments.
- Pour le respect des autres campeurs qui se succéderont sur l'emplacement, il n'est pas autorisé plus de 2 tentes d'enfants

LOCATIFS

TOUTES NOS LOCATIONS SONT NON FUMEUR

- Pour le règlement de votre séjour, il vous est demandé de respecter l'échéancier décrit dans les conditions générales de vente.
- Pour toute annulation, se reporter aux conditions générales de ventes. Nous vous conseillons de souscrire à une assurance annulation.
- Arrivée après 16h / Départ avant 10H00 impérativement.
- Les dépôts de garantie sont payables à l'arrivée en laissant une empreinte de CB ou deux chèques de caution.
 - Caution pour le matériel : 250 euros
 - Caution pour le ménage : 95 euros pour un locatif 2 chambres et 110 euros pour un locatif 3 chambres.

Le chèque de caution ou la carte bancaire "ménage" pourront être encaissés :

- si le locataire commande une prestation ménage (à faire au plus tard 48h avant le départ)
- si le ménage effectué par le locataire se révélerait partiel ou non réalisé correctement

Le coût de nettoyage des couvertures rendues sales ou de linge de lit (alèses) rendant leur utilisation impossible aux locataires suivant sera décompté de cette caution. Il en sera de même pour le nettoyage de la vaisselle non fait ou mal fait.

Le dépôt de garantie sera détruit après l'état des lieux qui aura été fait par notre personnel d'entretien. Le client disposera dans son locatif d'une fiche explicative quant à l'organisation du départ ; procédure très simplifiée puisqu'il n'y aura pas de rendez vous d'état des lieux de sortie. Le client aura la possibilité de partir quand il le souhaite avant 10h impérativement. Il s'engage à rendre l'hébergement dans l'état de propreté identique à celui trouvé à son arrivée. La restitution ou destruction des cautions sera alors effectuée dans un délai maximum de 10 jours (sauf cas de force majeure indépendant de notre volonté). La restitution des clés du locatif après 10h donnera lieu à une retenue sur caution. Après restitution des clés, le client n'est plus autorisé à séjourner sur le domaine pour des raisons d'assurance.

Si le client demande le retour de ses chèques de caution par voie postale, il devra nous fournir une enveloppe timbrée et libellée à son adresse.

La SAS Domaine du Koukano décline toute responsabilité en cas de non distribution des chèques

par le service postal.

- l'inventaire aura été effectué avant votre arrivée. Une feuille d'inventaire/état des lieux vous sera remise à votre arrivée. Vous devez la vérifier et nous signaler toute anomalie avant le lendemain de votre arrivée.

- Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant doit intervenir dans les 24h. Au-delà, toute dégradation constatée le jour de l'état des lieux sera due.

